

Une chambre à soi : un atout dans la scolarité ?

Marie Gouyon*

Trois quarts des enfants scolarisés du cours préparatoire à la terminale ont une chambre à eux. Ils ont plus souvent leur propre chambre lorsqu'ils vivent en province et lorsque leurs parents sont nés en France. Ils doivent la partager d'autant plus souvent qu'ils sont jeunes ou cohabitent avec un enfant de même sexe.

Quatre adolescents sur cinq font leurs devoirs dans leur chambre lorsqu'elle est à eux seuls, et un peu plus de la moitié quand ils la partagent. Les plus âgés et ceux qui évoluent dans une famille nombreuse y recherchent le calme pour travailler. Les enfants de cadres, plus nombreux à avoir une chambre à soi, sont aussi ceux qui y font le plus couramment leurs devoirs. Disposer de sa propre chambre apparaît associé à la réussite scolaire, soit parce que sont ainsi créées les conditions propices au travail, soit parce qu'attribuer une chambre individuelle témoigne d'un fort intérêt des parents pour les études de leurs enfants.

A la rentrée 2003, trois quarts des enfants scolarisés, de l'école élémentaire au lycée, avaient une chambre à eux. Mais cette proportion peut varier entre les diverses catégories de population.

À caractéristiques des enfants et du ménage données, les jeunes issus de familles nombreuses (trois enfants ou plus) ont une probabilité de partager leur chambre de 15 % plus élevée que

ceux n'ayant qu'un frère ou une sœur (*figure 1*).

Si la taille de la famille est un facteur de cohabitation important, d'autres caractéristiques dé-

* Au moment de la rédaction de cet article, Marie Gouyon faisait partie de la division Conditions de Vie des ménages de l'Insee.

2 Éducation, formation

mographiques jouent aussi un rôle : l'âge d'abord, les écoliers cohabitent plus fréquemment que les collégiens et surtout les lycéens ; la mixité dans la fratrie ensuite, puisque les enfants de même sexe ont 15 % de chances de plus de partager leur chambre

que ceux de sexe opposé, toutes autres caractéristiques identiques.

Enfin, revenus, milieu social et niveau de diplôme des parents sont liés, toutes choses égales par ailleurs, avec le fait de partager ou non sa chambre. Disposer de ressources importantes permet d'avoir un logement plus grand et d'accorder sa chambre à chaque enfant : dans les ménages percevant moins de 27 000 euros par an, les enfants ont 8 % de chances de plus de cohabiter par rapport aux ménages plus aisés.

Même à revenu égal, milieu social et niveau de diplôme des parents sont discriminants dans des proportions comparables : les enfants partagent moins souvent leur chambre dans les ménages de cadres que dans les autres catégories et les enfants de diplômés de l'enseignement supérieur ont 6 % de chances de plus d'avoir leur propre chambre que les autres.

D'autres facteurs peuvent intervenir, comme le pays de naissance des parents ou la région de résidence : les enfants d'immigrés ont une probabilité de 19 % plus élevée de partager leur chambre que ceux dont un des deux parents au moins est né en France ; dans l'agglomération parisienne, où la surface des logements est plus faible qu'ailleurs, la cohabitation des enfants est aussi plus fréquente.

La plupart des adolescents font leurs devoirs dans leur chambre, même s'ils doivent la partager

Partager sa chambre incite à faire ses devoirs ailleurs. C'est le cas pour 45 % des collégiens et lycéens cohabitants contre 20 %

Figure 1 - Avoir une chambre à soi, selon les caractéristiques de l'enfant et du ménage (enfant en primaire et dans le secondaire)

Caractéristiques de l'enfant ou du ménage	Fréquences	Modèle logit : écart de points à la référence ³
Probabilité de référence		71,8 %
Sexe de l'enfant		
Garçon	76,2	Référence
Fille	76,8	ns
Niveau de scolarité en 2003-2004		
Élémentaire	64,8	Référence
Collège	81,1	14,5***
Lycée général ou techno	88,5	20,0***
Enseignement professionnel	79,2	17,2***
Taille de la fratrie		
Enfant unique	86,4	14,8***
Deux enfants	79,3	Référence
Trois enfants ou plus	69,6	- 14,6***
Sexe du frère/sœur le plus proche¹		
Sexe opposé	78,0	Référence
Même sexe que l'enfant	75,5	- 14,9***
Revenu net annuel du ménage		
Moins de 27 000 €/an	73,0	Référence
Plus de 27 000 €/an	81,0	7,7***
Milieu social du chef de famille		
Agriculteur, artisan, commerçant	78,1	ns
Profession libérale, cadre	83,1	8,2**
Profession intermédiaire	81,0	5,7**
Employé, ouvrier	72,4	Référence
Inactif	66,1	- 11,0**
Niveau de diplôme du chef de famille		
Bac ou niveau de diplôme inférieur	74,4	Référence
Diplômé de l'enseignement supérieur	83,0	5,6*
Pays de naissance des parents		
Au moins l'un des parents est né en France	78,1	Référence
Les deux parents sont nés à l'étranger ²	61,2	- 19,4***
Zone géographique		
Commune rurale ou ville hors Paris	77,1	Référence
Unité urbaine de Paris	73,5	- 7,8***

1. Identique au sexe de l'enfant dans le cas d'un enfant unique.

2. Le parent dans le cas d'une famille monoparentale.

3. Les effets de chaque facteur sont présentés en écart (en points) par rapport à une situation de référence. La probabilité qu'un coefficient soit nul est inférieure à 1 % (***), comprise entre 1 % et 5 % (**), comprise entre 5 % et 10 % (*) ou encore non significative (ns).

Champ : ménages dont au moins un enfant était scolarisé en primaire ou dans le secondaire à la rentrée 2003.

Lecture : en 2003-2004, 88,5 % des lycéens disposaient de leur propre chambre. Cette année-là, un collégien avait 14,5 % de chances de plus qu'un enfant à l'école élémentaire d'avoir sa propre chambre, toutes choses restant égales par ailleurs.

Source : Insee, enquête PCV octobre 2003, Éducation et Famille.

parmi ceux qui disposent d'une chambre à eux.

Plus la famille est grande, plus il est difficile d'obtenir la tranquillité pour faire ses devoirs

(figure 2). Dans les familles comptant au moins trois enfants, un tiers des jeunes s'estiment dérangés pour travailler. De ce fait, lorsqu'ils disposent de leur propre chambre, 83 %

d'entre eux y font leurs devoirs, contre 70 % des enfants uniques.

Plus ils sont âgés, plus les enfants recherchent un lieu calme pour faire leurs devoirs : la part des adolescents en lycée général ou technologique qui travaillent dans leur chambre est de 17 % supérieure à celle des collégiens. D'ailleurs, lorsque l'écart d'âge avec le frère ou la sœur le ou la plus proche est de plus de deux ans, l'enfant estime plus souvent être dérangé dans son travail scolaire (27 %) que lorsque l'écart est moindre (22 %).

Selon le milieu social dans lequel ils évoluent, les enfants ne font pas leur travail scolaire de la même façon. Bien qu'ils disposent plus souvent de leur propre chambre que les enfants d'employés ou d'ouvriers, les fils et les filles d'agriculteurs, d'artisans ou de commerçants sont ceux qui travaillent le plus fréquemment dans une pièce commune. Ce sont eux qui se déclarent aussi le plus souvent dérangés dans leurs devoirs (35 %). Dans ce cas, peut-être la pièce commune est-elle le lieu de travail des parents qui peuvent alors surveiller leurs enfants tout en travaillant. À l'opposé, les enfants de cadres, qui sont les plus nombreux à avoir une chambre à eux, sont aussi ceux qui y font le plus souvent leurs devoirs.

Une chambre à soi favorise-t-elle la réussite scolaire ?

Comme le notaient déjà D. Goux et E. Maurin en 2002, les conséquences du surpeuplement du logement sur les performances

Figure 2 - Comment l'enfant fait ses devoirs, selon les caractéristiques de l'enfant et du ménage (enfant dans le secondaire)

Caractéristiques de l'enfant ou du ménage	Fait ses devoirs dans sa chambre		Se sent souvent dérangé
	Fréquences	Modèle logit : écart de points à la référence ²	Fréquences
Probabilité de référence		75,3 %	
Sexe de l'enfant			
Garçon	75,1	Référence	25,3
Fille	76,4	ns	26,6
Niveau de scolarité en 2003-2004			
Collège	69,1	Référence	27,1
Lycée général ou technologique	85,5	13,9***	27,4
Enseignement professionnel	80,2	9,5***	18,3
Taille de la fratrie			
Enfant unique	69,9	- 7,4**	22,0
Deux enfants	75,9	Référence	23,9
Trois enfants ou plus	82,5	8,7***	33,8
Conditions de vie de l'enfant			
A une chambre à soi	79,5	Référence	23,3
Partage sa chambre	55,0	- 33,8***	40,9
L'enfant fait ses devoirs dans sa chambre			
Non	///	///	32,7
Oui	///	///	23,7
Milieu social du chef de famille			
Agriculteur, artisan, commerçant	61,8	- 18,6***	34,6
Profession libérale, cadre	83,2	ns	23,6
Profession intermédiaire	76,0	-6,2*	21,1
Employé, ouvrier	76,4	Référence	26,5
Inactif	60,4	ns	48,8
Pays de naissance des parents			
Au moins l'un des parents est né en France	75,1	Référence	25,8
Les deux parents sont nés à l'étranger ¹	83,8	7,9*	28,0
Zone géographique			
Commune rurale ou ville hors Paris	74,4	Référence	26,1
Unité urbaine de Paris	83,8	8,4**	25,1

1. Le parent dans le cas d'une famille monoparentale.

2. Les effets de chaque facteur sont présentés en écart (en points) par rapport à une situation de référence. La probabilité qu'un coefficient soit nul est inférieure à 1 % (***), comprise entre 1 % et 5 % (**), comprise entre 5 % et 10 % (*) ou encore non significative (ns).

Champ : ménages dont au moins un enfant était scolarisé dans le secondaire à la rentrée 2003.

Lecture : en 2003-2004, 75,1 % des garçons dans le secondaire faisaient leurs devoirs dans leur chambre. Cette même année, un enfant partageant sa chambre avait une probabilité de 33,8 % moindre de faire ses devoirs dans sa chambre qu'un enfant disposant de sa propre chambre, toutes choses restant égales par ailleurs.

Source : Insee, enquête PCV octobre 2003, Éducation et famille.

2 Éducation, formation

scolaires des enfants sont assez peu étudiées. Les mêmes auteurs présentaient des résultats suggérant que partager sa chambre avec ses frères ou sœurs accroissait significativement la probabilité de redoubler une classe. S'appuyant sur les données des enquêtes Emploi de la décennie quatre-vingt-dix, ils montraient que, toutes choses égales par ailleurs, un collégien de 15 ans partageant sa chambre avec au moins un frère ou une sœur avait une probabilité de 12 % plus élevée d'accuser un retard scolaire qu'un enfant disposant de sa propre chambre.

Les analyses qui fondaient ces conclusions n'étaient cependant pas sans défauts. En particulier, les données recueillies sur un échantillon substantiel de 30 000 élèves de plus de 15 ans, ne permettaient cependant pas de savoir si la cohabitation avait été durable tout au long de leur scolarité antérieure. Par ailleurs, certaines critiques ont fait valoir que les années de retard ne constituent pas nécessairement un bon indicateur d'échec scolaire.

Issue de l'enquête Éducation et Famille d'octobre 2003, la présente étude dispose, en revanche, du suivi du parcours des élèves enquêtés et d'une meilleure description de leurs conditions de vie (*encadré*). Ainsi, l'étude porte sur le sous-échantillon des élèves de 15 ans et plus, dont on sait qu'ils ont toujours connu les mêmes conditions de logement, soit qu'ils aient toujours eu leur chambre à eux, soit qu'ils l'aient toujours partagée. Il devient alors possible de comparer la réussite

Encadré

Sources et méthodes

Les données utilisées dans cet article sont issues de l'enquête Éducation et Famille d'octobre 2003, partie variable de l'enquête permanente sur les Conditions de Vie. Cette enquête s'appuie sur un échantillon d'environ 4 100 ménages répondants. Le ou les parents présents sont interrogés, notamment, sur la composition de la famille, leurs revenus et leurs diplômes. Des questions leurs sont également posées sur l'éducation scolaire au quotidien d'un de leurs enfants tiré au sort : cursus de l'enfant, aide au travail scolaire, choix d'options et orientation, attentes des parents vis-à-vis de la scolarité de l'enfant. S'il est scolarisé au collège ou au lycée à la rentrée 2003, l'enfant décrit lui aussi, de son point de vue, ces différents aspects de sa scolarité ainsi que ses conditions de vie matérielles au sein du ménage, à l'aide d'un questionnaire auto-administré.

Réussite scolaire et conditions de vie familiales peuvent être mises en regard

Trois variables sont relatives aux conditions de vie de l'enfant au sein des différents questionnaires (parents, collégiens, lycéens) :

- il est demandé aux parents si l'enfant partage sa chambre avec un frère ou une sœur, s'il a une chambre à lui ou s'il est dans une autre situation. Ces données sont disponibles pour les enfants scolarisés du primaire au secondaire.

Les collégiens et les lycéens sont interrogés sur les conditions dans lesquelles leurs devoirs sont faits :

- où l'enfant fait-il habituellement ses devoirs ? Dans sa chambre, dans une pièce commune (telle que la salle à manger, la cuisine ou le salon) ou ailleurs ?

- lorsqu'il fait ses devoirs, lui arrive-t-il souvent d'être dérangé par la télévision, des gens qui parlent, etc. ?

La probabilité d'accuser un retard scolaire à 15 ans est utilisée comme indicateur de réussite scolaire. Il y a retard si l'enfant a redoublé au moins une fois entre son entrée au cours préparatoire et sa 15^e année. Seuls participent à l'analyse les ménages qui, sur cette période, ont conservé le même logement et le même nombre d'enfants.

scolaire des uns et des autres en la rapprochant de la cohabitation effectivement vécue¹.

En outre, les analyses ont pris en compte de nombreuses caractéristiques de l'individu, mais aussi du contexte local – notamment, le niveau social du quartier du lieu résidence de l'élève ou de son établissement. Ces variables liées au quartier ne semblent d'ailleurs pas avoir, dans nos estimations, d'effets significatifs. Cela a permis d'éviter d'attribuer à

la cohabitation des effets qui procèdent d'autres causes.

Dans cette approche, les conclusions de l'étude antérieure de D. Goux et E. Maurin sont confirmées, bien que la force du lien entre cohabitation et échec scolaire paraisse un peu atténuée : à autres caractéristiques socio-démographiques fixées, la probabilité d'avoir redoublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans est supérieure de 9 % si l'enfant doit cohabiter, par rapport à un jeune

1. Ce faisant on introduit, il est vrai, une sélection, qui peut biaiser les résultats, en particulier parce qu'on exclut ainsi les familles qui ont changé de logement pour, précisément, assurer une chambre personnelle à leur(s) enfant(s). Mais il s'agit probablement des familles les plus investies scolairement. Ceci suggère que le biais minore l'influence de la chambre sur la réussite scolaire.

2. Ce chiffre est relatif à l'individu de référence considéré, en l'espèce le même que celui considéré par l'étude de Goux et Maurin (*voir figure 3, note de lecture*).

disposant de sa propre chambre (figure 3)².

Faut-il en conclure que le fait de disposer d'une chambre à soi a un effet direct sur la réussite scolaire

de l'enfant ? Quand bien même cet effet serait modeste comparé aux déterminants mis en avant comme le niveau socioculturel des parents, l'idée selon laquelle la possibi-

lité de s'isoler et de trouver le calme favorise la réussite scolaire est pertinente. Mais, en toute rigueur, les données disponibles ne permettent pas d'assimiler cette corrélation à une causalité. Par ailleurs, les résultats obtenus sont cohérents avec des explications alternatives impliquant un lien plus complexe : par exemple, on peut avancer, qu'en consacrant à un enfant une partie de l'habitation, les parents témoignent de l'importance qu'ils attachent à son travail scolaire. Dans cette hypothèse, la chambre à soi devient pour le statisticien un indicateur de l'intensité de l'investissement scolaire de la famille. ■

Figure 3 - Probabilité de retard scolaire à 15 ans ou plus selon les caractéristiques de l'enfant et du ménage

Caractéristiques de l'enfant ou du ménage	Modèle logit : écart de points à la référence ¹
Probabilité de référence	71 %
Sexe de l'enfant	
Garçon	Référence
Fille	- 5,9***
Conditions de vie de l'enfant	
Avoir une chambre à soi	Référence
Partager sa chambre	9,4**
Taille de la fratrie	
Enfant unique	- 15,5***
Deux enfants dans le ménage	Référence
Au moins trois enfants dans le ménage	ns
Revenu net annuel du ménage	
Moins de 27 000 €/an	Référence
Plus de 27 000 €/an	- 14,3***
Milieu social du chef de famille	
Agriculteur, artisan, commerçant	- 10,8**
Profession libérale, cadre	ns
Profession intermédiaire	ns
Employé, ouvrier	Référence
Inactif	- 14,1**
Niveau de diplôme du chef de famille	
Bac ou niveau de diplôme inférieur	Référence
Diplômé de l'enseignement supérieur	- 16,0***
Zone géographique	
Commune rurale ou autre ville	Référence
Unité urbaine de Paris	8,0**

1. Les effets de chaque facteur du modèle logit sont présentés par un coefficient qui mesure l'écart (en points) par rapport à une situation de référence. Ici, l'individu de référence est un garçon de 15 ans ou plus, disposant d'une chambre à lui, ne vivant pas dans l'agglomération parisienne, appartenant à un ménage comptant deux enfants ; par ailleurs les revenus nets du ménage sont inférieurs à 27 000 €/an, le chef de famille est employé ou ouvrier et titulaire du bac ou d'un diplôme de niveau inférieur. L'écart par rapport à la situation de référence est d'autant plus significatif que le coefficient qui le mesure a une faible probabilité d'être nul. La probabilité qu'un coefficient soit nul est inférieure à 1 % (***), comprise entre 1 % et 5 % (**), comprise entre 5 % et 10 % (*) ou encore non significative (ns).

Champ : ménages dont au moins un enfant est âgé de plus de 15 ans à la rentrée 2003 et dont les conditions de vie (logement, nombre d'enfants) n'ont pas changé depuis le cours préparatoire de l'enfant. Lecture : parmi les adolescents de 15 ans ou plus à la rentrée 2003, un enfant cohabitant voit ses risques de retard scolaire augmenter de 9,4 points par rapport à un enfant disposant de sa propre chambre, toutes choses restant égales par ailleurs.

Source : Insee, enquête PCV octobre 2003, Éducation et Famille.

Pour en savoir plus

Caille J.-P., « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation et Formation* n° 69, juillet 2004.

Felix C., « L'étude à la maison : un système didactique auxiliaire », *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. XXVIII, n° 3, 2002.

Goux D., Maurin E., « Surpeuplement du logement et retard scolaire des enfants », *Données sociales 2002*, Insee.

Gouyon M., « Années scolaires 1991-1992 et 2002-2003 - L'aide aux devoirs apportée par les parents », *Insee Première* n° 996, décembre 2004.

Vallet L.-A., Caille J.-P., « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français », *Document de travail*, Crest, 1996.